



DEMARCHE DE PREPARATION DE LA CARTE SCOLAIRE

- Pour préparer la carte scolaire, le Dasen a choisi de se baser sur des critères objectivés (chiffrés). Le premier d'entre-eux est le résultat aux évaluations nationales, qui sert de base à l'essence du travail de chacun : la formation du citoyen de demain. Globalement, les résultats en CP sont meilleurs au niveau du département par rapport à l'ensemble du territoire français, mais ils chutent en CE1 et ne se rattrapent pas en sixième. A ce titre, des priorités ont été définies
- Les priorités pour le Dasen sont :
 - Développer la formation des enseignants avec le déploiement d'une brigade de formation
 - Création de postes de conseillers pédagogiques
 - Développement de la brigade d'appui en complément des Rased
- Les effectifs d'élèves ont évolué :
 - Il y a actuellement 313 écoles publiques, 30 écoles privées, qui perdent du terrain, soit une école dans un secteur de 5 km environ.
 - 1502 classes, 253 avec plus de 24 élèves. 10% à moins de 16 élèves, dont une soixantaine dans le rural et les autres en Education Prioritaire
 - Les effectifs d'élèves ont évolué également.
 - 10 postes doivent être rendus.
- Analyse des types d'écoles :
 - Ecole isolée : essayer de se rapprocher d'une école proche située dans les 5 km environ
 - Des caractéristiques d'école (dispositif Ulis, classe externalisée, ...)
 - Des caractéristiques sociales du public accueilli
 - Des caractéristiques territoriales (ruralité)
 - Analyse des mesures avec les IEN et les représentants du Personnel
- Des priorités nationales
 - Poursuivre le dédoublement des classes en GS en Education Prioritaire
 - Plafonnement les écoles de GS CP et CE1 à 24
 - Accompagner l'école inclusive
 - Accompagner les territoires ruraux ce qui ne veut pas dire conserver toutes les écoles.

LES MESURES DE CARTE SCOLAIRE

33 fermetures de classe

12 ouvertures de classe

6 postes de brigade formation continue créés + 2 postes créés pour la brigade d'appui + 1 poste CASNAV + 2 postes dispositifs renforcement des savoirs fondamentaux (en remplacement de la fermeture de 3 postes PDMQDC)

2 postes de conseillers pédagogiques créés pour Lençloître et Châtellerault

2 postes pour l'école inclusive

Réserve : 5 postes (pour l'étude des situations à la rentrée)



Ouvertures	Fermetures
<p>Ecoles maternelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Buxerolles – Veil - Poitiers – Andersen (provisoire pérennisé) - Poitiers – Brel (dédoublément GS) 	<p>Ecoles maternelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chauvigny – Varenne - Fontaine le Comte - Lenclouire - Ligugé - Vivonne - Vouneuil sur Vienne
<p>Dispositif moins de 3 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Châtelleraut – Lagrange (provisoire) 	<p>Dispositif moins de 3 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> -
<p>Dispositif maître en plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux créations, qui ne s'appelleront plus ainsi. Les enseignants surnuméraires (Micromégas et Bouloux) seraient amenés à intervenir sur les écoles du secteur 	<p>Dispositif maître en plus : le nom va changer, il pourrait donc y avoir un profilage de poste</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poitiers – Micromégas élémentaire - Poitiers – Néruda élémentaire - Poitiers – Bouloux
<p>Ecoles élémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Buxerolles Paratte (provisoire pérennisé) - Châtelleraut – Herriot (provisoire pérennisé) - Naintré – Wallon - Poitiers – Daudet (provisoire pérennisé) - Poitiers – Lainé (dédoublément) - Vivonne (provisoire pérennisé) 	<p>Ecoles élémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Châtelleraut – Antoigné - Châtelleraut – Ferry - Châtelleraut – Zay - Cissé - Dissay - Ingrandes - Iteuil Neuville de Poitou – Ferry Poitiers – Condorcet - Poitiers – St Exupéry Rouillé - Saint Benoît – Jouenne - Saint Martin la Pallu – Gauthier Smarves Vouneuil sous Biard – Cousteau
<p>Ecoles primaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Châtelleraut – Lakanal (dédoublément) - Chiré en Montreuil (provisoire) 	<p>Ecoles primaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Availles Limouzine - Availles en Châtelleraut - Béruges - Bouresse - Brux - Buxeuil - Mazerolles - Montmorillon – St Nicolas - Nieuil l'Espoir Oyré - Romagne - Saint Maurice la Clouère Saint Sauvant - Valdivienne - Valence en Poitou – les îles
<p>RPI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Blanzay</u> – Champniers (site unique) - Morton – Roiffé – <u>Saix</u> 	<p>RPI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Blanzay – <u>Champniers</u> (fermeture école) - Morton – <u>Roiffé</u> – Saix - <u>Coussay les Bois</u> – Leigné les Bois - Beuxes – Sammarçolles - <u>Monts sur Guesnes</u>



	<ul style="list-style-type: none">- Cloué – Celle Levescault- Curzay – Sanxay – Jazeneuil- Chau nay
Ecole inclusive : <ul style="list-style-type: none">- Unité enseignement élémentaire autisme- Enseignant TND- Enseignant référent (0,5 MDPH + scolarisation précoce + insertion professionnelle)	Ecole inclusive : <ul style="list-style-type: none">- CMPP : poste de rééducateur
Mesures « qualitatives » : <ul style="list-style-type: none">- 2 brigades d'appui (8 en tout)	Mesures « qualitatives » : <ul style="list-style-type: none">-
Remplacement : <ul style="list-style-type: none">- 6 postes pour la formation	Remplacement : <ul style="list-style-type: none">-
Divers : <ul style="list-style-type: none">- Professeur CASNAV- 2 conseillers pédagogiques sur Lençloître et Châtelleraut	Divers : <ul style="list-style-type: none">-

Les écoles barrées correspondent aux mesures qui ont été modifiées suite au groupe de travail et au CSASD.